

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION  
LE 11 MAI 2023 À 9 H**

**AVIS DE CONVOCATION**

Le 9 mai 2023

Prenez avis qu'à la demande de la mairesse de l'arrondissement, une séance extraordinaire du conseil est convoquée **le jeudi 11 mai 2023, à 9 h, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, au 405, avenue Ogilvy, 2<sup>e</sup> étage, à Montréal**. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises au conseil lors de cette séance.

*(s) Lyne Deslauriers*

---

La secrétaire d'arrondissement

## ORDRE DU JOUR

### 10 – Sujets d'ouverture

#### 10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Ouverture de la séance

#### 10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

#### 10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Période de questions du public

#### 10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Période de questions des membres du conseil

## 20 – Affaires contractuelles

**20.01** Contrat de services professionnels

CE Direction des services administratifs et du greffe - 1238462001

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 144 063,68 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour des services professionnels en architecture et ingénierie à la firme Architectes Labonté Marcil dans le cadre du contrat octroyé pour la surveillance des travaux de mise à niveau du garage d'entretien de Saint-Michel (CA22 140043/CE22 0376 – appel d'offres public IMM-21-08), majorant ainsi la dépense totale autorisée pour le contrat de 862 312,50 \$ à 1 006 376,18 \$, taxes et contingences incluses, et ce, conditionnellement à l'autorisation de la dépense totale par le comité exécutif.

*District(s) :* Saint-Michel

## 30 – Administration et finances

**30.01** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1238406002

Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux de démolition et de décontamination de la piscine George-Vernot située dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

*District(s) :* Saint-Michel

## 60 – Information

**60.01** Dépôt

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1231658002

Déposer l'état des résultats définitifs du scrutin référendaire ayant pour objet la dissolution de la société de développement commercial « SDC du Petit-Maghreb ».

*District(s) :* François-Perrault

## 70 – Autres sujets

**70.01** Levée de la séance

CA Direction des services administratifs et du greffe

Levée de la séance

---

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 7**

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 1**

---

**Dossier # : 1238462001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle maximale de 144 063,68 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour des services professionnels en architecture et ingénierie à la firme Architectes Labonté Marcil dans le cadre du contrat octroyé pour la surveillance des travaux de mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel (CA22 140043/CE22 0376 - appel d'offres public IMM-21-08), majorant ainsi la dépense totale autorisée pour le contrat de 862 312,50 \$ à 1 006 376,18 \$, taxes et contingences incluses, et ce, conditionnellement à l'autorisation de la dépense totale par le comité exécutif.

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

1. de majorer le contrat de services professionnels de la firme Les Architectes Labonté Marcil d'un montant maximal de 144 063,68 \$, taxes incluses, à titre de contingences, dans le cadre du contrat octroyé pour la surveillance des travaux de mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel (CA22 140043/CE22 0376 - appel d'offres public IMM-21-08), majorant ainsi le montant total du contrat de 862 312,50 \$ à 1 006 376,18 \$, taxes et contingences incluses, et ce, conditionnellement à l'autorisation de la dépense totale par le comité exécutif;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Il est recommandé au comité exécutif :

1. d'autoriser la dépense totale additionnelle et le virement de crédits pour un montant maximal de 144 063,68 \$, taxes incluses, provenant du programme des cours de services du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour le contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la surveillance des travaux de mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel - appel d'offres public IMM-21-08, majorant ainsi la dépense totale autorisée pour le contrat de 862 312,50 \$ à 1 006 376,18 \$, taxes et contingences incluses, conformément à l'intervention financière du Service des finances jointe au dossier décisionnel.

**Signé par**

Nathalie  
VAILLANCOURT

**Le** 2023-05-08 09:37

**Signataire :**

Nathalie VAILLANCOURT

---

Directrice d'arrondissement  
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1238462001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle maximale de 144 063,68 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour des services professionnels en architecture et ingénierie à la firme Architectes Labonté Marcil dans le cadre du contrat octroyé pour la surveillance des travaux de mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel (CA22 140043/CE22 0376 - appel d'offres public IMM-21-08), majorant ainsi la dépense totale autorisée pour le contrat de 862 312,50 \$ à 1 006 376,18 \$, taxes et contingences incluses, et ce, conditionnellement à l'autorisation de la dépense totale par le comité exécutif.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 9 mars 2022, un contrat de services professionnels en architecture et génie du bâtiment pour la surveillance des travaux de mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel a été octroyé à la firme Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C..

La réfection de bâtiments existants comporte toujours des inconnus et des imprévus. C'est pourquoi, un budget de contingences est établi pour répondre aux besoins de conception de travaux ne pouvant être prévus lors de la conception du projet. L'absence de fondations adéquates à plusieurs endroits du bâtiment, ainsi que d'autres imprévus ont requis des efforts supplémentaires de conception et de surveillance. Un accompagnement supplémentaire des professionnels au dossier est à prévoir pour la suite du projet.

Le budget des contingences du mandat de services professionnels est presque épuisé. Le présent dossier vise à majorer le budget des honoraires professionnels de la firme Les Architectes Labonté Marcil en accord avec le contrat prévu entre les parties.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE22 0376 – 1216676005 - 9 mars 2022** – Autoriser la dépense et le virement de crédits pour un montant maximal de 905 428,13 \$, taxes incluses, provenant du programme des cours de services du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour le contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la surveillance des travaux de mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel - appel d'offres public IMM-21-08, conformément à l'intervention financière du Service des finances jointe au dossier décisionnel.

**CA22 14 0043 - 1216676005 - 10 février 2022** - Octroyer un contrat à la firme Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C., seul soumissionnaire et s'étant qualifié au pointage final pour la fourniture des services professionnels en architecture et en ingénierie pour la

surveillance des travaux de mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 718 593,75 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public IMM-21-08, conditionnellement à l'autorisation de la dépense totale de 905 428,13 \$, taxes incluses, par le comité exécutif (1 soumissionnaire).

**CE21 1838 – 1216676001 - 20 octobre 2021** – Autoriser la dépense et le virement de crédits de 13 868 217,01 \$, taxes incluses, provenant du programme des cours de services du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour le contrat de travaux de mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel accordé, conformément à appel d'offres public IMM-21-04 (CA21 14 0290) et autoriser la dépense et le virement de crédits de 393 610,81 \$, taxes incluses, en provenance du Service de l'environnement, par l'entremise de la réserve du passif environnemental de la Ville (359 419,13 \$, net de taxes) pour les coûts engendrés par l'enlèvement du réservoir à essence et la réhabilitation environnementale du site.

**CA21 14 0290 - 1216676001 - 5 octobre 2021** - Octroyer un contrat à Axe construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 11 318 910,97 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public IMM-21-04 (5 soumissionnaires), conditionnellement à l'autorisation de la dépense totale de 14 261 827,82 \$, taxes incluses, par le comité exécutif.

## DESCRIPTION

Des honoraires supplémentaires sont requis pour réaliser la conception et la surveillance des travaux imprévus dans le cadre de la mise à niveau du garage d'entretien de Saint-Michel. Ces honoraires supplémentaires concernent les disciplines de l'architecture, du génie civil et structure et du génie électromécanique.

Le budget de contingences initial des services professionnelles était de 143 718,75 \$ (taxes incluses). Le solde actuel est de 17 538,22 \$ avant taxes. Ce budget sera épuisé sous peu.

Nous recommandons de majorer le budget des contingences d'un montant de 144 063,68 \$ (taxes incluses).

## JUSTIFICATION

La majoration des honoraires prévus au contrat est nécessaire pour la continuité du projet.

Les objectifs du projet sont en phase avec les priorités 2023 de l'arrondissement :

- réduire le déficit d'entretien sur les bâtiments;
- rendre les bâtiments plus sécuritaires;
- améliorer la performance énergétique des bâtiments.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense additionnelle maximale à autoriser est de 144 063,68 \$ taxes incluses.

		<b>MONTANT MAXIMUM (TAXES INCLUSES)</b>
(1)	Montant des honoraires pour les services de base du contrat	718 593,75 \$
(2)	Montant du budget des contingences initial (20% du contrat)	143 718,75 \$
(3)	<b>Montant des honoraires pour les services de base et des contingences</b>	<b>862 312,50 \$</b>
(4)	Montant des contingences additionnelles recommandées (20% du contrat)	144 063,68 \$
(5)	<b>Montant total des contingences initiales et additionnelles recommandées (40% du contrat)</b>	<b>287 782,43 \$</b>

(6)	Montant de la nouvelle dépense totale autorisée	1 006 376,18 \$
(7)	<b>TOTAL net après ristourne de 100 % de la TPS et 50 % de la TVQ</b>	<b>918 955,59 \$</b>

Voir l'intervention financière pour les imputations budgétaires.

## **MONTRÉAL 2030**

Tel que présenté en pièce jointe, ce dossier contribue à l'atteinte des priorités 1 et 19 de Montréal 2030, soit de contribuer à réduire les émissions de GES et d'assurer la sécurité des employés afin de leur permettre de mieux servir les citoyens, par les résultats attendus suivants :

- Réduire les émissions de GES;
- Offrir des installations propres et sécuritaires aux citoyennes et citoyens, leur permettant de bénéficier d'une offre de services de proximité.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où la dépense additionnelle est refusée, l'arrondissement ne respectera pas l'entente contractuelle entre la Ville de Montréal et les professionnels pour les services supplémentaires rendus et les travaux ne pourront être complétés.

Les impacts sur le réaménagement permettront de mieux répondre aux besoins actuels des occupants et auront un impact positif sur leur qualité de vie en ayant comme objectif principal d'offrir un milieu de travail sécuritaire et sain pour les employés de la ville.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue en lien avec ce dossier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Fin des travaux prévue à la fin du mois de juillet 2023.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sylvie ROUSSEAU)

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

François BUTEAU, Service de la gestion et planification des immeubles

David MC DUFF, Service de la gestion et planification des immeubles

Lecture :

François BUTEAU, 8 mai 2023

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Max CAROCA  
Gestionnaire Immobilier

**Tél :** 514 868-5104  
**Télécop. :** 514 868-4066

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-05-02

Alain Fiset  
Chef d'équipe - Gestion immobilière

**Tél :** 438-870-4393  
**Télécop. :**

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Annette DUPRÉ  
directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement

**Tél :** 514-872-1415  
**Approuvé le :** 2023-05-08

**Dossier # : 1238462001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle maximale de 144 063,68 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour des services professionnels en architecture et ingénierie à la firme Architectes Labonté Marcil dans le cadre du contrat octroyé pour la surveillance des travaux de mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel (CA22 140043/CE22 0376 - appel d'offres public IMM-21-08), majorant ainsi la dépense totale autorisée pour le contrat de 862 312,50 \$ à 1 006 376,18 \$, taxes et contingences incluses, et ce, conditionnellement à l'autorisation de la dépense totale par le comité exécutif.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



GDD 1238462001 - Honoraires professionnels garage Saint-Michel.xlsx

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Sylvie ROUSSEAU  
Préposée au budget  
**Tél :** 514 872-4232

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-05-05

Françoise TURGEON  
Conseillère budgétaire  
**Tél :** 514-872-0549  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

NO GDD :

No d'engagement:

Taux net:

Taux brut:

Dépenses taxes incluses	Dépenses avant taxes	Crédits
-------------------------	----------------------	---------

**Provenance (information pour les finances uniquement)**

21-046	6101.7721046.803403.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000	144,063.68 \$	125,300.00 \$	131,549.34 \$

**Imputations à des fins de bon de commande**

contrat	6101.7721046.801650.03107.54301.000000.0000.190098.000000.21025.00000	144,063.68 \$	125,300.00 \$	131,549.34 \$
		144,063.68 \$	125,300.00 \$	131,549.34 \$

**Information budgétaire**

Projet : 66190 - Programme des cours de services

Sous-Projet INVESTI: 2266190-001 - 0626 - Garage Saint-Michel - Honoraires professionnels mise à niveau

Sous-Projet SIMON: 190098

Requérant: SGPI / Exécutant: VSMPE

	2023	2024	2025	Ultérieur	Total
Brut	132	0	0	0	132

Dossier # : 1238462001

**Unité administrative responsable :**

Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,  
Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles

**Objet :**

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 144 063,68 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour des services professionnels en architecture et ingénierie à la firme Architectes Labonté Marcil dans le cadre du contrat octroyé pour la surveillance des travaux de mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel (CA22 140043/CE22 0376 - appel d'offres public IMM-21-08), majorant ainsi la dépense totale autorisée pour le contrat de 862 312,50 \$ à 1 006 376,18 \$, taxes et contingences incluses, et ce, conditionnellement à l'autorisation de la dépense totale par le comité exécutif.

Grille d'analyse Montréal 2030:



Grille d'analyse montreal 2030-1238462001.pdf

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Max CAROCA  
Gestionnaire Immobilier

**Tél :** 514 868-5104

**Télécop. :** 514 868-4066

# Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1238462001

Unité administrative responsable : Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Projet : Mise à niveau du garage d'entretien Saint-Michel

## Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>x</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? <ul style="list-style-type: none"><li>• Priorité 1 : Réduire les émissions de GES</li><li>• Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité et une réponse de proximité à leurs besoins.</li></ul>			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ? <ul style="list-style-type: none"><li>• Priorité 1 : le dossier complet de travaux et de services professionnels vise à réduire les émissions de GES notamment par l'enlèvement du réservoir à essence, par la réhabilitation environnementale du site et par le système de captation à la source des gaz d'échappement.</li><li>• Priorité 19 : les travaux et les services professionnels de surveillance des travaux sont indispensables pour assurer la sécurité des employés et leur permettre de mieux servir les citoyens.</li></ul>			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>	<b>x</b>		
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	<b>x</b>		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?	<b>x</b>		

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. <b>Inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul>		<b>x</b>	
<p>b. <b>Équité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>	<b>x</b>		
<p>c. <b>Accessibilité universelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>	<b>x</b>		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	<b>x</b>		

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



**Dossier # : 1238406002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux de démolition et de décontamination de la piscine George-Vernot située dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

Il est recommandé :  
d'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux de démolition et de décontamination de la piscine George-Vernot située dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

**Signé par** Frédéric STÉBEN Le 2023-05-08 11:19

**Signataire :** Frédéric STÉBEN

---

Directeur CSLDS par intérim  
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1238406002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux de démolition et de décontamination de la piscine George-Vernot située dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La piscine George-Vernot est située dans le parc du même nom, au 8475, 13e Avenue dans le district de Saint-Michel. Elle comporte des défauts de conception et, malgré des investissements majeurs réalisés depuis sa construction, son entretien continu et sa restauration représentent des coûts importants pour la collectivité. D'une superficie d'implantation d'un peu moins de 1500 m<sup>2</sup>, le bâtiment visé est implanté de façon oblique par rapport à la 13<sup>e</sup> Avenue et est accessible par son entrée principale qui est située du côté nord, à même le parc. Le bâtiment est fermé depuis l'été 2015. Par sa résolution CD22-07, le 9 novembre 2022, le comité de démolition de l'arrondissement a autorisé la démolition du bâtiment suite à la demande de certificat d'autorisation de démolition et a approuvé le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé visant le remblayage temporaire de l'aire d'excavation de l'immeuble et l'engazonnement de la zone correspondant à sa terrasse (voir pièce jointe). L'arrondissement vise à réaliser le remblayage partiel du trou d'excavation en vue du réaménagement du parc George-Vernot en 2024 afin de réouvrir le site à la collectivité.

La piscine George-Vernot relève de la compétence du conseil municipal étant donné qu'il s'agit d'un équipement identifié à l'annexe D de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*. Par conséquent, il est requis de se prévaloir de l'article 85 de la Charte pour que l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension offre au conseil municipal de prendre en charge les travaux de démolition et de décontamination de la piscine.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S-O

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à offrir au conseil municipal, de prendre en charge l'octroi de

contrats et la gestion de l'ensemble des travaux de démolition et décontamination du bâtiment abritant la piscine George-Vernot.

Liste des travaux à réaliser :

- Démolition et décontamination du bâtiment;
- Remblayage partiel du trou d'excavation en vue du réaménagement du parc George-Vernot en 2024.

La déconstruction de la piscine est envisagée pour l'automne 2023, dans l'optique de joindre l'espace dégagé au parc George-Vernot. Cette déconstruction de la piscine George-Vernot sera l'occasion de réaménager le parc au complet en bonifiant l'offre actuelle (terrains de balle, de soccer, de tennis, de basket-ball, jeux d'eau, aires de jeux pour les enfants, etc.)

## **JUSTIFICATION**

Les nombreuses études d'expertise réalisées au fil des ans ont mis en lumière des problèmes majeurs portant sur la structure ainsi que de nombreuses déficiences du bâtiment abritant la piscine George-Vernot : mauvaise performance de la fenestration de la piscine créant également un inconfort visuel aux usagers, moisissure dans un caisson de gypse présent dans l'espace piscine, mur-rideau et portes extérieures bossés, désuets et peu performants, fissuration dans le mur de briques extérieur, de nombreux finis intérieurs endommagés, pourriture sur certaines colonnes, infiltration d'eau au sous-sol, débalancement du système de ventilation, etc.

Voici d'autres éléments justifiant la nécessité de démolir et décontaminer le bâtiment :

- en 2015, en raison de la dégradation physique avancée et du système de filtration désuet, la piscine a été fermée;
- en 2017, un bris du système de chauffage a occasionné son arrêt total, contribuant à l'accélération de la dégradation du bâtiment;
- en 2018, les coûts de restauration ont été estimés à plus de 14 M \$;
- en 2020, une réflexion sur l'avenir de la piscine George-Vernot a été entamée par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) de la Ville et l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. De cette réflexion, c'est l'option de réouvrir le site à la population qui a été retenue.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les mandats de services professionnels requis et les travaux qui seront soumis ultérieurement pour approbation aux instances, en lien avec la présente offre de prise en charge, seront financés par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) de la Ville.

## **MONTRÉAL 2030**

s/o

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'offre de l'arrondissement de prendre en charge des travaux visés par le présent sommaire soit refusée, leur réalisation par l'arrondissement ne pourrait être réalisée.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s/o

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Dans ce contexte de délégation de pouvoirs en vertu de l'article 85 de la Charte, les communications relatives aux chantiers seront confiées aux responsables de communication de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les travaux de déconstruction et de décontamination de la piscine George-Vernot sont prévus à l'automne 2023, conditionnellement à :

- l'acceptation du conseil municipal de l'offre de prise en charge par l'arrondissement;
- l'octroi d'un contrat à soumettre au conseil d'arrondissement par un prochain sommaire décisionnel;
- l'acceptation du financement par le Service des finances de la Ville-centre.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## **Parties prenantes**

François BUTEAU, Service de la gestion et planification des immeubles

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie GARAT  
Architecte paysagiste

**Tél :** 514 243-9099  
**Télécop. :**

### **ENDOSSÉ PAR**

Nicholas LARIN  
chef de section installations

**Tél :** 514 872-7996  
**Télécop. :**

Le : 2023-05-05



**Dossier # : 1231658002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer l'état des résultats définitifs du scrutin référendaire ayant pour objet la dissolution de la société de développement commercial « SDC du Petit-Maghreb ».

De prendre acte de l'état des résultats définitifs du scrutin référendaire ayant pour objet la dissolution de la société de développement commercial « SDC du Petit-Maghreb ».

**Signé par** Annette DUPRÉ Le 2023-05-08 16:13

**Signataire :**

Annette DUPRÉ

---

directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement  
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs  
et du greffe

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1231658002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer l'état des résultats définitifs du scrutin référendaire ayant pour objet la dissolution de la société de développement commercial « SDC du Petit-Maghreb ».

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une requête en dissolution de la société de développement commercial sous la dénomination de « SDC du Petit-Maghreb » a été déposée le 7 février 2023 devant le conseil d'arrondissement. Conformément à la *Loi sur les cités et villes (LCV)*, un registre a été ouvert le 23 mars 2023 pour recevoir la signature de ceux qui étaient favorables à la dissolution de la société et qui demandaient que la requête fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

Vingt-deux (22) signatures étaient nécessaires pour qu'un référendum soit tenu sur la requête en dissolution. Quarante-huit (48) contribuables ont signé le registre ouvert à cette occasion, si bien qu'un scrutin référendaire a été tenu le dimanche 7 mai 2023 de 10 h à 20 h, sans interruption, à l'aréna de Saint-Michel située au 3440, rue Jarry Est.

L'article 578 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* requiert que la secrétaire d'arrondissement dépose un état des résultats définitifs du scrutin devant le conseil d'arrondissement, à la première séance qui suit la tenue du scrutin.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA23 140120 - 1237666003 - 4 avril 2023** - Fixer la date du scrutin référendaire sur la requête en dissolution de la « SDC du Petit-Maghreb », déterminer la question référendaire et prévoir un budget pour la préparation et la tenue du scrutin.

**CA23 140118 - 1231658001 - 4 avril 2023** - Dépôt du certificat de la secrétaire d'arrondissement suite au registre tenu le 23 mars 2023 relativement à la requête en dissolution de la « SDC du Petit-Maghreb ».

**CA23140041 - 1231658001 - 7 février 2023** - Recevoir la requête en dissolution de la « SDC du Petit-Maghreb » et mandater la secrétaire d'arrondissement afin d'y accorder les suites appropriées en vertu de la Loi.

**CA21 140251 - 1218343006 - 7 septembre 2021** - Autoriser la constitution de la « SDC du Petit-Maghreb ».

**CA21 14 0182 - 1211658004 - 1<sup>er</sup> juin 2021** : Réception de la requête en constitution de

la « SDC du Petit-Maghreb » et autorisation pour la tenue du processus référendaire à distance.

## **DESCRIPTION**

À l'issue du scrutin référendaire du 7 mai 2023, et comme en fait foi l'état des résultats définitifs joint en pièce jointe, 42 contribuables ont répondu « oui » et 15 contribuables ont répondu « non » à la question suivante : « Approuvez-vous la requête en dissolution de la société de développement commercial « SDC du Petit-Maghreb », si bien que la requête en dissolution est approuvée puisque plus de 50 % des contribuables ayant voté ont indiqué qu'ils y sont favorables.

Le certificat « État et dépôt des résultats définitifs du scrutin » est ajouté en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conformément à l'article 458.17.2 de la LCV, la secrétaire d'arrondissement doit transmettre la requête en dissolution au conseil d'administration de la SDC du Petit-Maghreb avec un certificat attestant que la requête a été approuvée conformément à la loi.

Toujours selon l'article 458.17.2, le conseil d'administration de la SDC du Petit-Maghreb doit soumettre, conformément à la Loi sur les compagnies (chapitre C-38), une demande de dissolution de la société au registraire des entreprises du Québec.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane M MONGEAU  
Secrétaire recherchiste

**Tél :** 514 872-4423  
**Télécop. :**

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-05-08

Lyne DESLAURIERS  
Secrétaire d'arrondissement

**Tél :** 514 868-3681  
**Télécop. :** 514 868-4066

Dossier # : 1231658002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Objet :</b>	Déposer l'état des résultats définitifs du scrutin référendaire ayant pour objet la dissolution de la société de développement commercial « SDC du Petit-Maghreb ».

État et dépôt des résultats définitifs du scrutin



État et dépôt des résultats définitifs du scrutin\_SDC Petit Maghreb\_2023-05-07.pdf

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane M MONGEAU  
Secrétaire recherchiste

**Tél :** 514 872-4423  
**Télécop. :**

# ÉTAT ET DÉPÔT des résultats définitifs du scrutin

Municipalité	Date du scrutin
Ville de Montréal - Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	2023 05 07
	Année Mois Jour

1. L'état des résultats définitifs du scrutin est le suivant.

a) À la question référendaire suivante, les votes affirmatifs et négatifs se répartissent comme suit:

QUESTION RÉFÉRENDIAIRE	NOMBRE DE VOTES POSITIFS	NOMBRE DE VOTES NÉGATIFS
Approuvez-vous la requête en dissolution de la Société de développement commercial « SDC du Petit-Maghreb ?	42	15

b) Le nombre de personnes habiles à voter inscrites est de: \_\_\_\_\_ 114 \_\_\_\_\_;

c) Le nombre de personnes habiles à voter ayant exercé leur droit de vote est de: \_\_\_\_\_ 57 \_\_\_\_\_;

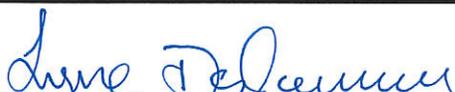
d) Le nombre de bulletins de vote valides est de: \_\_\_\_\_ 57 \_\_\_\_\_;

e) Le nombre de bulletins de vote rejetés est de: \_\_\_\_\_ 0 \_\_\_\_\_.

La majorité va à la faveur de la réponse:  positive  
 négative

2. Le présent état est déposé au conseil municipal lors de la première séance qui suit le scrutin référendaire.

SIGNATURE

  
\_\_\_\_\_  
Greffier(-ière) ou secrétaire-trésorier(-ière)

2023-05-07  
Année Mois Jour